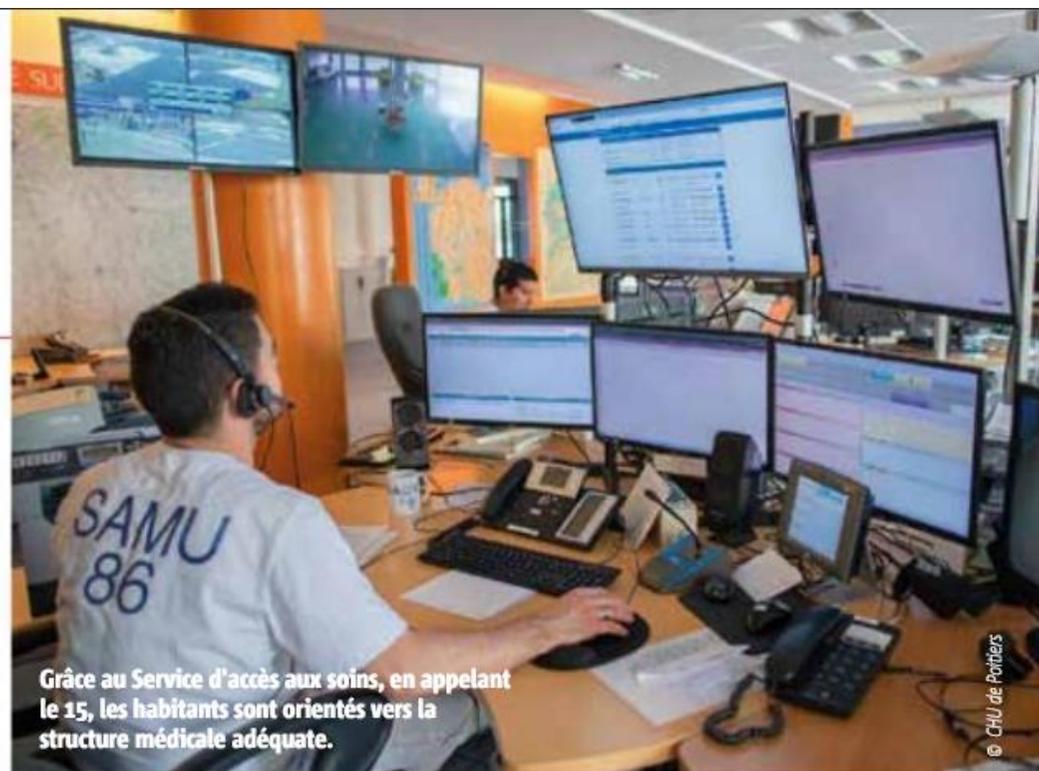


actualités

SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS

Un accès aux soins à toute heure



Grâce au Service d'accès aux soins, en appelant le 15, les habitants sont orientés vers la structure médicale adéquate.

Dès le 1^{er} février, un dispositif expérimental d'orientation dans le parcours de soin est entré en vigueur dans la Vienne. Il s'agit du Service d'accès aux soins (SAS). Souhaité dans le cadre du Pacte de refondation des Urgences, il associe la médecine de ville, le SAMU et la Plateforme territoriale d'appui (PTA).

Son principe : permettre à toute personne ayant un besoin de soin, urgent ou non, d'accéder 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7,

via le 15, à un professionnel de santé. « Concrètement, la personne qui n'arrive pas à joindre son médecin traitant ou qui estime être face à une urgence médicale appelle le 15. Elle est ainsi orientée vers un rendez-vous médical dans un cabinet de ville ou, en fonction de la situation, vers les urgences hospitalières ou déclenchera le départ d'une ambulance privée, pompier ou SMUR », précise Guillaume Deshors, directeur de la coopération et de la médecine de ville du CHU de Poitiers.

« La présence de la PTA permet également d'identifier les problèmes à caractère médico-social (maintien à domicile, aide à la personne). »

Le SAS répond ainsi à un double objectif : assurer une meilleure prise en charge médicale avec une meilleure complémentarité entre médecine de ville et urgences hospitalières.

**Service d'Accès aux Soins (SAS) :
composez le 15**